

Annexe 2:

**Questionnaire relatif aux actionnaires et associés de contrôle
du candidat - intermédiaire (personne morale)**

v. 2014-02

I. Identité de l'intermédiaire

Nom de l'intermédiaire	<input type="text"/>	Numéro d'entreprise	<input type="text"/>
------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

II. Identité de l'actionnaire de contrôle

A. Personnes physiques ¹

1. Identité

- Nom :
- Prénom : Sexe :
- Date et lieu de naissance : Nationalité :
- Numéro du Registre National :
- Domicile :
 - rue :
 - n° : bt:
 - code postal : commune :
 - N° de téléphone / gsm : N° de fax :
 - Adresse mail :

2. Activité professionnelle

- * Entreprise:
- * Fonction:

3. Fraction du capital et quantité de droits de vote détenus :

.....

¹ 1 fiche par actionnaire ou associé de contrôle

4. Etes-vous actionnaire de contrôle dans d'autres entreprises, le cas échéant lesquelles (nom et adresse)?

.....
.....
.....
.....

5. Retrait ou refus d'un agrément.

Veillez indiquer si une des entreprises visée au Point 4 fait partie ou a déjà fait à votre connaissance, l'objet d'un refus ou d'un retrait d'agrément et en détailler les raisons.

.....
.....
.....
.....

6. Sanctions pénales/ administratives

Avez-vous déjà fait l'objet en Belgique ou à l'étranger de sanctions pénales ou administratives pour vos activités professionnelles. Dans l'affirmative, veuillez donner les précisions nécessaires.

.....
.....
.....
.....

Date

Signature

.....

.....

B. Personnes morales ²

1. Identité

Forme juridique et dénomination sociale:

.....
.....

Adresse sociale:

.....

N° de téléphone:

.....

N° de fax:

.....

N° d'entreprise:

Objet social:

.....

.....

2. Fraction du capital et quantité de droits de vote détenus

.....

3. L'entreprise exerce-t-elle comme actionnaire le contrôle sur d'autres entreprises, le cas échéant lesquelles (nom et adresse) ?

.....

.....

.....

.....

4. Refus ou retrait d'un agrément

Veillez indiquer si, à votre connaissance, la personne morale actionnaire de contrôle ou une des sociétés mentionnées au point 3, fait ou a déjà fait, à votre connaissance, l'objet d'un refus ou d'un retrait d'agrément et en détailler les raisons.

.....

.....

.....

² 1 fiche par actionnaire ou associé de contrôle

.....

5. Sanctions pénales/ administratives

La personne morale a-t-elle fait l'objet en Belgique ou à l'étranger de sanctions pénales ou administratives en matière d'activités professionnelles ? Dans l'affirmative, veuillez donner les précisions nécessaires.

.....

.....

.....

6. Représentation au conseil d'administration de l'intermédiaire

La personne morale est-elle représentée au conseil d'administration de l'intermédiaire?

Oui – Non.

6.1. Identité du représentant

Nom:.....

Prénom(s):.....

Lieu et date de naissance:.....

Nationalité :.....

Adresse:.....

6.2. Sanctions pénales / administratives

Le représentant a-t-il fait l'objet en Belgique ou à l'étranger de sanctions pénales ou administratives pour ses activités professionnelles ? Dans l'affirmative, veuillez-donner les précisions nécessaires.

.....

.....

.....

.....

Nom et qualité du signataire de ce formulaire

.....

Date

Signature

.....

.....

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par l'Autorité des services et marchés financiers (la FSMA), sise rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.

La FSMA traite ces données en vue de contrôler le respect de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et la loi du 22 mars 2006 relative à l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement.

Certaines données seront reprises dans le registre public tenu par la FSMA et diffusé via son site internet.

Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.

Conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée et aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2009 portant exécution de l'article 3, § 5, 3°, de la loi du 8 décembre 1992 en ce qui concerne la FSMA, vous disposez sous certaines conditions d'un droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel.